CONDITIONS D'ACCES DES MINEURS AUX SEANCES D'ESCALADE ADULTES AU CAF DE BELFORT

Conditions générales de participation des mineurs aux créneaux adultes

- Le mineur devra être à jour de cotisation à la FFCAM et porter avec lui sa licence valide.
- Le Club Alpin Français Belfort ne saurait être responsable de la surveillance des mineurs à l'extérieur des gymnases/salles.
- L'encadrant de séance a le droit de refuser l'accès d'un mineur lors de séances d'escalade adultes.
- Quelle que soit la situation, le mineur devra apporter avec lui son livret d'escalade FFCAM dûment rempli par un initiateur FFCAM.

Conditions particulières pour les mineurs de plus de 15 ans

- Le mineur, pour chaque séance, devra se présenter dans la salle accompagné de son représentant légal. Ce dernier, s'il n'assiste ou ne participe pas à la séance d'escalade, devra venir rechercher le mineur à l'intérieur de la salle. L'encadrant sera alors prévenu du départ du mineur.
- Le mineur souhaitant grimper non accompagné de son représentant légal devra avoir fait remplir et accepter l'attestation parentale ci-dessous. L'attestation devra être déposée dans le casier du(des) gymnase(s) concerné(s), et/ou dans le local technique (caisse des vignettes) à VSup une copie par salle concernée. Le mineur conservera la deuxième partie du formulaire.
- L'encadrant ne pourra, durant sa séance, se retrouver seul avec le mineur. Dans le cas où cette situation se présenterait, le représentant légal du mineur sera prévenu par téléphone et ce dernier sera invité à attendre que son représentant vienne le chercher : près de la loge du gardien dans les gymnases ou à l'extérieur du bâtiment pour la salle Vsup.
- Le mineur aura le loisir de ne pas participer à l'ensemble des créneaux pour lesquels il se sera inscrit.

Conditions particulières pour les mineurs de moins de 15 ans

- Le mineur devra obligatoirement être accompagné de son représentant légal, lui-même à jour de cotisation à la FFCAM avec qui il formera une cordée. Ce dernier assurera l'encadrement du mineur, et en gardera la responsabilité, durant toute la séance.

AUTORISATION PARENTALE D'ACCES DES MINEURS AUX SEANCES D'ESCALADE ADULTES AU CAF DE BELFORT

Je soussigné(e)
Je suis conscient(e) que mon enfant est sous la responsabilité de l'encadrant uniquement au sein du gymnase/de la salle et en aucun cas à l'extérieur du bâtiment. J'ai compris que mon enfant ne pourra rester à l'intérieur du gymnase/de la salle s'il se trouve seul avec l'encadrant. Il devra alors soit attendre à l'extérieur qu'une troisième personne arrive, soit repartir. L'ouverture de la salle étant conditionnée par la présence d'un encadrant bénévole, je suis conscient(e) que le créneau pourra être occasionnellement annulé.
Fait le
A
Exemplaire à déposer au(x) gymnase(s) et/ou à V Sup

AUTORISATION PARENTALE D'ACCES DES MINEURS AUX SEANCES D'ESCALADE ADULTES AU CAF DE BELFORT

Je soussigné(e)dont je suis le représentant légal à venir pratiquer l'escalade lors de séances encadrées pour adultes. Numéro d'adhérent de mon enfant :
Je suis conscient(e) que mon enfant est sous la responsabilité de l'encadrant uniquement au sein du gymnase/de la salle et en aucun cas à l'extérieur du bâtiment. J'ai compris que mon enfant ne pourra rester à l'intérieur du gymnase/de la salle s'il se trouve seul avec l'encadrant. Il devra alors soit attendre à l'extérieur qu'une troisième personne arrive, soit repartir. L'ouverture de la salle étant conditionnée par la présence d'un encadrant bénévole, je suis
conscient(e) que le créneau pourra être occasionnellement annulé. Toutes les informations sont accessibles en s'inscrivant sur la liste de diffusion du google groupe escalade. Pour cela il vous suffit d'envoyer un mail de demande à
l'adresse suivante : grimpe-club-alpin-belfort@googlegroups.com
Fait le

Α